

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-DN67

présenté par
Mme Chatelain et M. Bayou

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Défense »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Environnement et prospective de la politique de défense	100 000 000	0	
Préparation et emploi des forces	0	0	
Soutien de la politique de la défense	0	0	
Équipement des forces	0	100 000 000	
TOTAUX	100 000 000	100 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, présenté par le groupe Écologiste-NUPES, vise à abonder les crédits de prospective et de recherche dédiés à la défense nationale, à la lumière des défis posés par le réchauffement climatique.

Ces crédits seront spécifiquement dédiés à la commande d'études et de recherches par le ministère de la Défense sur la manière dont les armées peuvent s'adapter et évoluer dans ce nouveau contexte, pour guider l'évolution future de nos forces armées dans un monde en mutation rapide.

Cet amendement propose donc d'abonder de 100 000 000 € les crédits (enAE et CP) dédiés à l'action 07 « Prospective de défense » du programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense ». Et réduit d'un montant correspondant de 100 000 000 € l'action 06 « Dissuasion» du programme 146 « Équipement des forces ». La diminution des crédits d'un montant correspondant est imposée par l'article 40 de la Constitution à travers l'obligation d'un gage financier à toute nouvelle mesure. Nous espérons que le Gouvernement reprendra cette mesure et lèvera ce gage.